AMBULATOIRE

PASSEPORT

IMPORTANT

Ce passeport vous est remis ; il retrace la conduite à tenir en vue de votre intervention. Il est **à compléter et à rapporter impérativement à la consultation d'anesthésie et le jour de votre intervention en y joignant les formulaires complétés.**

ETIQUETTE

Vous allez bénéficier d'une prise en charge ambulatoire. Il s'agit d'une hospitalisation de moins de 12 heures ; vous rentrez le matin et ressortez dans la journée. Votre prise en charge repose sur une organisation structurée et coordonnée, identique à celle de la chirurgie conventionnelle. Ce type de prise en charge a démontré ses avantages en termes de satisfaction du patient, de limitation d'exposition au risque d'infection associée aux soins, et permet une meilleure récupération après l'intervention chirurgicale.

VOTRE INTERVENTION AURA LIEU LE :

Le ..... À ..... heures

Service/étage : .....

Type d'intervention : .....

Nom du chirurgien : .....

Documents médicaux à fournir le jour de votre intervention :

.....

.....

VOTRE CONSULTATION D'ANESTHESIE (RDC du bâtiment central) :

Le ..... À ..... heures

Nom de l'anesthésiste : .....

Merci de vous présenter au bureau des consultations une demi-heure avant votre rendez-vous. Pensez ce jour à faire votre préadmission d'hospitalisation au bureau de la gestion de la clientèle, situé au rez-de-chaussée du bâtiment central.

Si vous le souhaitez, vous pouvez :

- ⇨ *Faire une demande de rendez-vous via le site internet **www.ch-briancon.fr***
- ⇨ *Ou contacter le secrétariat des consultations externes au ☎ 04.92.25.23.23, Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.*
- ⇨ *Ou vous présenter directement au secrétariat des consultations externes situé au rez-de-chaussée du bâtiment central.*

Toute l'équipe soignante et administrative vous souhaite la bienvenue dans l'unité de chirurgie ambulatoire et vous remercie de la confiance que vous lui accordez.

L'Unité de Chirurgie Ambulatoire est située au 3ème étage, aile gauche. Les horaires d'ouverture sont de 7 h à 19 h du lundi au vendredi, hors jours fériés. Cette unité accueille des patients pour des interventions sous anesthésie générale ou locorégionale, nécessitant une hospitalisation de moins d'une journée.

L'acte opératoire ainsi que le mode de prise en charge en ambulatoire sont proposés et expliqués par le chirurgien, puis confirmés par le médecin anesthésiste.

La préadmission

Avant votre rendez-vous de consultation avec l'anesthésiste, vous devez impérativement effectuer votre préadmission au bureau de la gestion de la clientèle situé au rez-de-chaussée, dans le hall central.

Cette démarche permet de constituer votre dossier administratif et d'effectuer à l'avance les formalités nécessaires à votre hospitalisation.

Pour cela, munissez-vous :

- ⇨ De votre carte vitale ou de l'attestation de sécurité sociale à jour
- ⇨ De votre carte de mutuelle et de l'attestation de CMU
- ⇨ D'une pièce d'identité

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire la demande d'une chambre particulière moyennant un supplément et sous réserve des disponibilités du service.

Bureau Gestion de la Clientèle
Situé dans le hall central du rez-de-chaussée
Ouvert de 8h à 17h30
Fermé le week-end et les jours fériés

Dès à présent, vous devez prévoir impérativement un proche* ou un taxi pour vous raccompagner chez vous le soir de l'intervention.

** un accompagnant en plus du chauffeur pour les enfants.*

La veille de l'intervention

La secrétaire de l'unité de chirurgie ambulatoire vous téléphonera entre 14h et 18h pour faire un dernier point avec vous sur l'organisation de votre séjour.

Munissez-vous de ce passeport ambulatoire pour vérifierez avec elle l'ensemble des consignes préopératoires à l'aide de la liste de vérification situé dans l'encadré.

Si vous n'êtes pas joignable à ce moment-là, vous devez impérativement appeler le service de chirurgie ambulatoire avant 19 h00

➡ Au ☎ **04.92.25.21 82.**

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes qui vous ont été formulées lors de vos consultations.

Lors de l'appel de la veille de votre intervention, cocher avec votre Interlocutrice, les points de vérification

☐ **La date d'intervention : ____/____/___**

☐ **Le service où je dois me rendre : service de : _____étage _____**

☐ **La préadmission a été réalisée**

☐ **Je connais les pièces administratives à apporter**

☐ **Je connais les consignes de jeûne à respecter**

☐ **Je connais consignes d'hygiène à respecter**

☐ **Je connais les consignes concernant les traitements**

☐ **Je connais la liste des documents médicaux à apporter**

☐ **Les ordonnances postopératoires m'ont été remises par le chirurgien**

Les consignes pré-anesthésiques

Vous devez vous reporter au *document d'information d'anesthésie pour la chirurgie ambulatoire (cf. n° BO-ANEFI01)* remis en annexe avec le passeport. Il est à rapporter avec les autres formulaires complétés et signés, le jour de votre intervention.

Vos conditions de jeûne :

☐ Dernier repas avant minuit la veille

☐ Collation autorisée avant 7h00, uniquement si l'intervention a lieu l'après-midi

☐ Boisson claire (non lactée, sans pulpe) ; 1 verre autorisé 2 heures avant l'arrivée à l'hôpital

Votre traitement en cours :

La veille :	Le matin :
☐ Traitement à prendre comme d'habitude, sauf :	☐ Traitement à prendre comme d'habitude avec un peu d'eau, sauf : ☐ Ne prendre aucun traitement ☐ Prendre uniquement :

La prise en charge des effets indésirables

Lors de vos consultations avec le chirurgien et avec l'anesthésiste il vous a éventuellement, été remis par le chirurgien des ordonnances adaptée à votre cas et vous assureront un confort post-opératoire acceptable :

- ⇨ Un antidouleur à prendre systématiquement après l'intervention
- ⇨ Un médicament contre les nausées et les vomissements à ne prendre qu'en cas de nécessité

Vous devez donc vous les procurer à la pharmacie, avant le jour de votre intervention. Vous devez suivre les consignes précises concernant la reprise de votre traitement habituel.

Les consignes d'hygiène

Vous allez être opéré(e), ce qui demande une hygiène rigoureuse. Nous vous demandons de bien suivre les consignes :

- ⇨ **Prendre une douche** le jour de l'intervention, avec un savon antiseptique (ordonnance remise) ou avec un savon habituel (si : amygdales, endoscopie, dents de sagesse).
  Bien faire mousser, insister sur les aisselles, le nombril, les plis et les parties génitales sans oublier les pieds. Vous rincer abondamment, puis renouveler la même opération. Vous sécher avec une serviette propre et revêtir des vêtements propres.

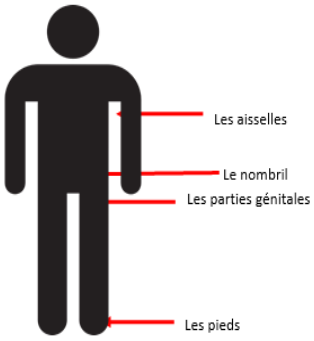

⇨ **Dois-je faire un shampoing au savon antiseptique ?**

OUI, si je suis opéré(e) au niveau de la tête, du cuir chevelu ou du cou.

⇨ **Réaliser une dépilation** de la partie à opérer, avant de prendre votre douche, et uniquement si votre chirurgien vous l'a prescrite. Pour cela, utiliser une tondeuse électrique ou une crème dépilatoire (sauf allergie). NE PAS utiliser de rasoir à main.

Le chirurgien indique la zone à dépiler :

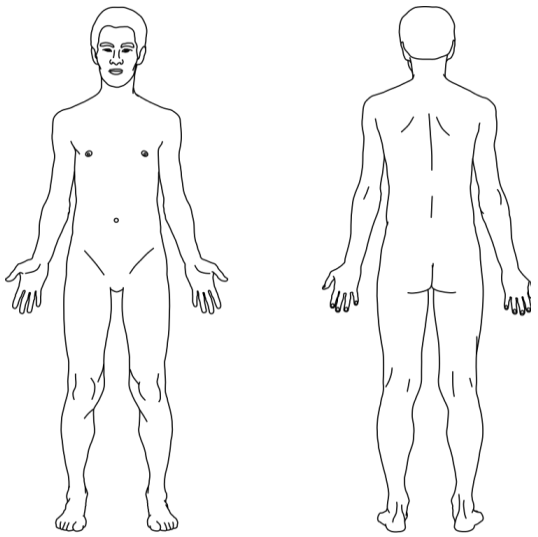

⇨ Il est recommandé de diminuer votre consommation de tabac et d'alcool au moins une semaine avant votre intervention.

Notre corps est habité par une multitude de microbes nommés … BACTÉRIES

Elles sont utiles et vivent en harmonie avec nous. Mais elles peuvent aussi devenir source d'infections en cas d'incision de la peau ou d'examen invasif (ex : cœlioscopie). Avec nous, chassez les microbes en suivant les recommandations de ce livret.

Le jour de l'intervention

Vous présentez directement dans le service qui vous a été indiqué la veille. Nous vous demandons de respecter l'heure de rendez-vous, confirmée la veille.

En cas d'empêchement, merci de nous prévenir ☎ **04.92.25.22.82.**

Vous avez fait votre préadmission, il n'est donc pas utile de passer par le bureau de la gestion de la clientèle.

Avant de vous rendre à l'hôpital, n'oubliez pas :

- ⇨ De prendre une douche selon les consignes d'hygiène (le délai ne doit pas dépasser les 6 heures avant l'intervention)
- ⇨ De vous brosser les dents

- ⇨ D'ôter maquillage, vernis, piercing, bijoux et autres objets de valeur

- ⇨ De porter des vêtements amples et propres ainsi que des chaussures pratiques et confortables

- ⇨ De porter votre étui à lunettes, votre étui à prothèse (auditive, dentaire) ;

Pour votre confort, vos prothèses auditives ou dentaires, ainsi que votre paire de lunettes pourront être gardées jusqu'à votre descente au bloc.

L'admission dans l'unité

Une fois votre accueil par l'infirmière de l'unité, vous serez installé dans une chambre. Vous disposez d'un vestiaire pour ranger vos affaires personnelles. Vous serez invité à revêtir une tenue de bloc et à vous désinfecter les mains par friction à la solution hydroalcoolique.

A ce moment, votre identité sera vérifiée et un bracelet d'identification vous sera posé au poignet.

L'infirmière procèdera à la complétude de votre dossier et vous transmettra les dernières consignes avant votre départ pour le bloc opératoire. Elle pourra répondre à vos questions, seuls les médecins sont habilités à répondre aux questions d'ordre médical. Vous serez conduit au bloc opératoire en brancard, en fauteuil ou à pied accompagné d'un brancardier. Si vous êtes porteur de prothèses auditives ou de lunettes vous pouvez les porter jusqu'à votre arrivée dans le bloc. Elles seront retirées au bloc et remise au personnel pour vous être restituées à votre retour du bloc.

Une fois l'intervention terminée, vous serez pris en charge par le personnel de la salle de surveillance post-interventionnelle sous la responsabilité d'un médecin anesthésiste. Vous y resterez le temps nécessaire avant que l'anesthésiste autorise votre retour en chambre.

Raccompagné dans l'unité, l'équipe soignante assurera la continuité des soins et votre surveillance. Une collation vous sera servie, en fonction des consignes médicales.

Pratique du patient debout pour la descente au bloc opératoire

- ✓ Démarche humanisante
- ✓ Patient détendu
- ✓ Risque de chute diminué
- ✓ Moins d'attente

La sortie

Il est nécessaire de respecter un délai de sécurité entre la fin de votre intervention et votre retour à domicile.

Le Chirurgien décidera en accord avec l'anesthésiste l'heure de votre sortie. Ce n'est qu'après la visite du médecin que vous pourrez sortir accompagné.

En cas d'enfant hospitalisé, la sortie doit être prévue avec deux accompagnants dont une personne ayant l'autorité parentale.

Selon votre état clinique, le chirurgien peut juger nécessaire de vous garder en surveillance, en hospitalisation pour la nuit.

Avant de quitter le service, il vous sera remis l'ensemble des documents médico-administratifs.

Pensez à récupérer vos effets personnels (lunettes, téléphone portable, chargeur…) et à déposer le questionnaire de satisfaction rempli dans la boite aux lettres à côté des ascenseurs, à la sortie du service.

Si une anesthésie a été pratiquée, vous vous engagez à respecter les consignes suivantes :

- ⇨ Ne pas conduire un véhicule pendant 12 heures qui suivent l'intervention
- ⇨ Prévoir la présence d'un proche jusqu'au lendemain de l'intervention
- ⇨ Avoir le téléphone à votre domicile
- ⇨ De ne pas prendre de décision importante
- ⇨ Respectez les prescriptions et consignes de votre médecin : prise de médicaments, entretien du pansement, nettoyage de la cicatrice…

Le lendemain

Vous serez contacté par l'infirmière de chirurgie ambulatoire pour vérifier comment s'est passé votre retour au domicile. Si votre intervention a lieu le vendredi, vous serez contacté le lundi suivant.

Dans cet intervalle, et en cas d'inquiétude, vous pouvez nous joindre l'équipe médicale au : ☎ : 04.92.25.21 82

Le signalement des infections nosocomiales

Le Comité de Lutte Contre les Infections Nosocomiales (CLIN) du Centre Hospitalier Les Escartons met en œuvre chaque année sa politique de lutte contre les infections nosocomiales. Un des objectifs principaux étant la réduction des infections sur site opératoire, contractées après un acte chirurgical ou invasif.

Après votre intervention, Il est donc indispensable de nous signaler soit directement soit par l'intermédiaire de votre médecin traitant, toute infection ou suspicion d'infection survenant dans les 30 jours suivant l'intervention et semblant liée à l'acté réalisé. Pour plus information contacter le CLIN : 04 .92 25.20.53
mail : clin@ch-briancon.fr

LES CONTACTS AU CHEB

Centre Hospitalier des Escartons de Briançon
24 avenue Adrien Daurelle
05105 BRIANÇON
Standard 04 92 25 25 25

Pour tout renseignement concernant l'organisation de votre séjour contacter

☎ 04 92 25 22 88 ou chirurgieambulatoire@ch-briancon.fr

En cas de besoin n'hésitez pas à contacter l'équipe médicale :

Service de chirurgie ☎ **04 92 25 21 82**

Transports Urbains de Briançon

Info et horaires des lignes de bus :

tub.briancon@transdevcom ☎ 04 92 20 47 10

CHECKLIST DES DOCUMENTS REMIS

Avant votre intervention :

☐ Fiche informative sur l'acte chirurgical, à lire

☒ Formulaire de consentement à la chirurgie, à signer

☒ Questionnaire pré-anesthésique, à compléter

☒ Fiche informative sur l'anesthésie et sur l'ambulatoire, à signer

☒ Fiche de consentement à l'anesthésie, à signer

☒ Formulaire de désignation de la personne de confiance

☐ Autorisation d'opérer et d'anesthésier, des deux parents pour les mineurs

☐ Autorisation d'opérer et d'anesthésier du tuteur légal pour les majeurs protégés

☐ Ordonnance des médicaments (douleur, nausées)

☐ Prescription bilan biologique

☐ Autre prescription : _____

A votre sortie :

☐ Lettre pour le médecin traitant

☐ Compte-rendu opératoire

☐ Ordonnances de sortie

☐ Arrêt de travail

☐ Prescription médicale de transport

☐ Bulletin de situation

☐ Les consignes particulières